

En 2001, 14 355 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de professeurs des écoles dans les académies métropolitaines et d'outre-mer, dont 11 000 en externe (soit une augmentation de 9,2 %) et 3 355 en interne. 54 934 candidats se sont présentés, 28 954 ont été déclarés admissibles. 14 331 ont été admis, soit 904 de plus qu'en 2000. Pour les concours externes, le nombre d'admis est égal au nombre de postes offerts. Parmi ceux-ci, 62 % sont des étudiants qui ont bénéficié d'une préparation en institut universitaire de formation des maîtres et 83 % sont des femmes. La proportion de candidats admis aux concours externes par rapport aux candidats présents aux épreuves augmente, passant de 21,4 % en 2000 à 23,3 % en 2001, mais ces proportions varient beaucoup selon les académies. Si l'on ajoute les candidats admis en liste complémentaire, et finalement recrutés, cette proportion passe à 36 %.

Concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2001

À LA SESSION 2001, 14 331 CANDIDATS ONT ÉTÉ ADMIS

14 355 postes ont été ouverts aux concours externes et internes de recrutement de professeurs des écoles : 11 000 pour les concours externes (dont quatre pour Andorre qui ne sont pas pris en compte ici), 3 110 pour les premiers concours internes, et 245 pour les seconds. Pour ces derniers, seules treize académies ont organisé des concours, ce sont les mêmes qu'à la session précédente à l'exception de l'académie de Rennes (*voir l'encadré p. 4*).

Par rapport à la session 2000, le nombre de postes ouverts au titre des concours externes augmente de 925, soit une croissance de 9,2 %.

Les premiers concours internes proposent un même nombre de postes (3 110).

Seuls, les seconds concours internes proposent cinq postes de moins.

Sur les 11 000 postes proposés aux concours externes, 11 000 candidats ont été admis. Le rendement admis/postes est donc égal à 100 %, comme à la session 2000.

Aux premiers concours internes, 3 102 candidats ont été reçus, soit un rendement admis/postes de 99,7 %, identique à la session précédente (deux postes n'ont pas été pourvus dans l'Aisne, un en Lozère et cinq dans la Haute-Marne).

Aux seconds concours internes, 229 candidats ont été reçus. Le rendement admis/postes, qui était de 100 % à la session 2000, diminue et atteint 93,5 %.

Le nombre de candidats présents aux concours externes (47 244) a légèrement augmenté (+ 0,5 %), comme lors des sessions précédentes, à l'exception de l'année 2000 où il avait regressé. La proportion de candidats ayant réussi (admis par rapport aux présents) augmente donc de 1,9 % pour atteindre 23,3 % en 2001.

Le nombre de candidats inscrits sur les listes complémentaires (7 310) augmente de 11,3 % (3 488 inscrits à la session 1999, 6 488 à la session 2000). Sur les 7 310 candidats inscrits sur une liste complémentaire, 6 225 ont finalement été recrutés et affectés sur le terrain. Le total des personnes effectivement recrutées par les concours externes s'établit donc à 17 225, soit 36 % des présents.

Pour les premiers concours internes, en raison d'une diminution des présentés, le pourcentage d'admis par rapport aux présentés augmente de 3,5 points (46,8 % contre 43,3 % à la session 2000).

301 candidats ont été inscrits sur les listes complémentaires de ces premiers concours internes, ce qui représente 10 % des postes offerts, mais 9,8 % de moins qu'en 2000 (les listes complémentaires de ces concours ne sont prévues que pour remplacer les désistements de la liste principale et non pour pourvoir des postes vacants).

229 candidats aux seconds concours internes ont été reçus. 84 ont été inscrits sur les listes complémentaires. Tous ont été recrutés au cours de l'année scolaire, ce qui porte le nombre des personnes effectivement recrutées à 313, soit 29 % des présents.

TABLEAU I – Concours de recrutement des professeurs des écoles – Session 2001
France métropolitaine + DOM

Concours de recrutement	Postes 2001	Inscrits	Présentés	Admis	Inscrits sur liste complémentaire	Admis/postes	Taux de réussite (admis/présentés)	Rappel 2000		
								Postes 2000	Admis	Taux de réussite (admis/présentés)
Concours externes	11 000	59 742	47 244	11 000	7 310	100,0	23,3	10 075	10 075	21,4
Premiers concours internes	3 110	8 712	6 624	3 102	301	99,7	46,8	3 110	3 102	43,3
Seconds concours internes	245	1 468	1 066	229	84	93,5	21,5	250	250	19,8
Total	14 355	69 922	54 934	14 331	7 695	99,8	26,1	13 435	13 427	24,2

PRÈS DE HUIT ADMIS SUR DIX SONT RECRUTÉS PAR CONCOURS EXTERNES

La plus grosse proportion d'admis est donc issue des concours externes (76,8 % des candidats admis et 76,7 % des postes).

Les premiers concours internes – permettant à des instituteurs titulaires d'accéder au corps des professeurs des écoles – totalisent 3 102 reçus, soit 21,6 % des admis. Pour les seconds concours internes (ouverts à des agents titulaires ou non de la fonction publique), 229 candidats ont été admis qui représentent 1,6 % des reçus.

On note que le pourcentage d'étudiants admis (62 %) qui ont suivi une formation en IUFM pour préparer le concours reste stable depuis plusieurs années (62 % en 1998, 61 % en 1999, 62 % en 2000).

La proportion d'admis varie de 85 % à Reims à 41 % en Guadeloupe. Les académies qui ont le plus grand nombre d'admis ayant suivi une formation en IUFM sont celles de Reims (85 %), Besançon (78 %) et Limoges (77 %), les académies de la Guyane et de la Martinique figurent parmi celles qui en ont le moins, respectivement 49 % et 46 % (tableau II et carte).

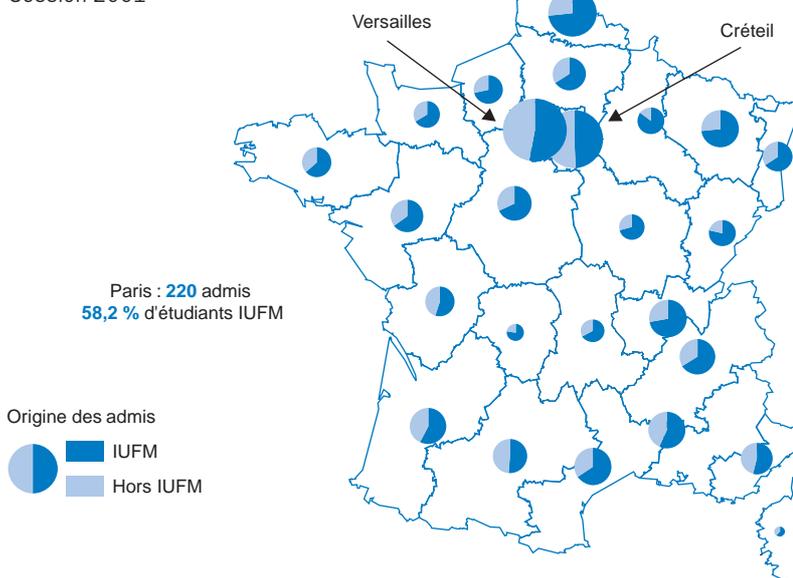
LA PROPORTION DE CANDIDATS PRÉSENTS AYANT RÉUSSI AUX CONCOURS EXTERNES VARIE SELON LES ACADÉMIES

Il faut noter des différences entre académies selon le nombre de présentés par poste. Toutes les académies ont pourvu les postes offerts aux concours externes. Mais le nombre de candidats se présentant par poste offert varie. En effet, d'une part le nombre de postes offerts est différent selon chaque académie mais, d'autre part, le nombre de présents varie également. Ainsi, alors qu'en Guyane il y a moins de trois candidats par poste, les académies de Bretagne, de la moitié sud de la France et les

TABLEAU II – Concours de recrutement de professeurs des écoles
(Part des sortants d'IUFM et taux de réussite)
Session 2001

Académies	Présents	Admis	Part des étudiants IUFM parmi les admis (en %)	Liste complémentaire	Taux de réussite (admis/présentés)	Présents/poste
Aix-Marseille	2 427	461	57,0	227	19,0	5,3
Amiens	1 257	367	66,0	209	29,2	3,4
Besançon	1 036	236	78,0	188	22,8	4,4
Bordeaux	2 290	440	57,0	254	19,2	5,2
Caen	982	229	66,0	287	23,3	4,3
Clermont-Ferrand	977	181	67,0	70	18,5	5,4
Corse	289	36	61,0	0	12,5	8,0
Créteil	3 029	1 134	49,0	608	37,4	2,7
Dijon	1 016	217	71,0	202	21,4	4,7
Grenoble	2 298	420	66,0	306	18,3	5,5
Lille	3 096	777	73,0	600	25,1	4,0
Limoges	461	100	77,0	48	21,7	4,6
Lyon	2 171	468	72,0	330	21,6	4,6
Montpellier	2 595	464	65,0	312	17,9	5,6
Nancy-Metz	1 893	474	73,0	249	25,0	4,0
Nantes	1 915	360	65,0	318	18,8	5,3
Nice	1 662	340	54,0	121	20,5	4,9
Orléans-Tours	1 593	400	68,0	421	25,1	4,0
Paris	1 018	220	58,0	292	21,6	4,6
Poitiers	1 146	300	55,0	200	26,2	3,8
Reims	840	245	85,0	206	29,2	3,4
Rennes	1 617	300	63,0	120	18,6	5,4
Rouen	1 239	280	71,0	238	22,6	4,4
Strasbourg	1 468	307	65,0	130	20,9	4,8
Toulouse	2 691	400	51,0	438	14,9	6,7
Versailles	3 650	1 350	53,0	838	37,0	2,7
Guadeloupe	584	100	41,0	22	17,1	5,8
Guyane	205	90	49,0	28	43,9	2,3
Martinique	661	100	46,0	7	15,1	6,6
La Réunion	1 138	200	53,0	41	17,6	5,7
Andorre	4	4			100,0	1,0
France métró + DOM	47 248	11 000	62,0	7 310	23,3	4,3

Admis au concours externe de professeurs des écoles
Part des sortants d'IUFM
Session 2001



autres académies d'outre-mer dépassent ou avoisinent les cinq candidats présents aux épreuves par poste.

LES CANDIDATS ADMIS SONT TOUJOURS MAJORITAIREMENT DES FEMMES

La moyenne d'âge des candidats admis aux concours externes se situe entre 25 et 26 ans, celle des candidats aux seconds concours internes autour de 30 ans.

Pour les premiers concours internes, les trois quarts des candidats admis ont entre 35 et 45 ans.

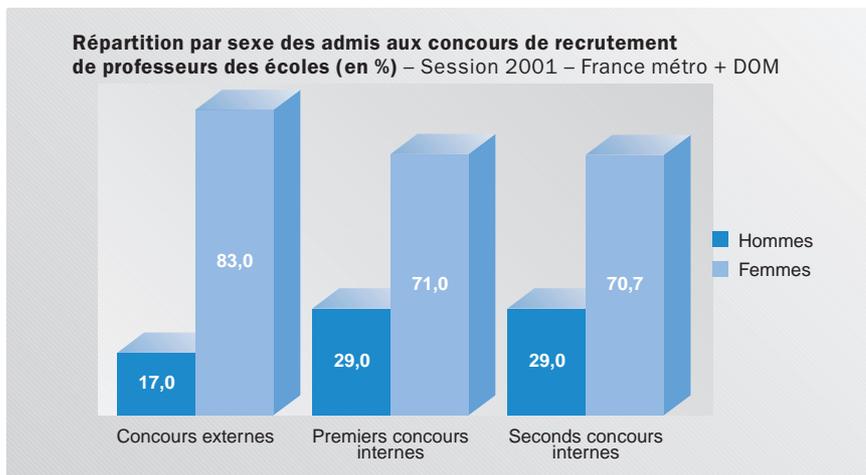
Sur les 11 000 candidats aux concours externes inscrits sur les listes principales, 9 136 sont des femmes (soit 83 %), proportion identique à celle des sessions précédentes. Aux concours internes, la proportion est d'environ 71 % (*graphique ci-contre*).

Rappelons que sur l'ensemble de la population enseignante du premier degré public, la part des femmes est de 78,4 %.

22,2 % DES LAURÉATS DES CONCOURS EXTERNES ONT UN NIVEAU DE DIPLÔME SUPÉRIEUR À LA LICENCE

71 % des admis aux concours externes sont titulaires d'une licence, 17 % d'une maîtrise, 3 % d'un DEA, d'un DES ou d'un DESS. Par rapport à 2000, on constate que le pourcentage des admis titulaires d'une licence reste quasi inchangé, mais le pourcentage d'admis titulaires d'une maîtrise diminue de 18,8 % à 17 %.

Les résultats concernant la répartition des admis selon la discipline de recrute-



ment ne s'appliquent qu'aux titulaires de licence ou de maîtrise qui représentent à eux seuls 88 % des 9 739 admis. 12 % sont des diplômés de lettres (dont 97 % de lettres modernes), 12 % sont des diplômés de langues (dont 62 % de langue anglaise), 10 % des diplômés d'histoire, 6 % des diplômés de mathématiques. Les autres secteurs disciplinaires ont des taux compris entre 4 % et 1 % (mais 37 % des diplômés relèvent d'autres disciplines qui n'ont pas été précisées). Les disciplines « gestion, économie, droit » en particulier ne sont pas recensées et par conséquent sont comptabilisées dans ces 37 %.

38 % des candidats admis aux concours externes n'ont pas préparé le concours en IUFM. Parmi ceux-ci, 16 % sont des candidats libres, 8 % des demandeurs d'emploi, 5 % des aides-éducateurs, et 4 % des agents non titulaires du ministère de l'Éducation nationale (instituteurs suppléants, maîtres-auxiliaires, professeurs contractuels, maîtres d'internat et surveillants d'externat).

Sur un effectif de 10 996 candidats admis (sans l'Andorre), vingt-deux sont des ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne (neuf Belges, quatre Anglais, trois Italiens, deux Portugais, deux Hollandais, un Allemand et un Espagnol).

72 % DES LAURÉATS DES PREMIERS CONCOURS INTERNES SONT DES INSTITUTEURS

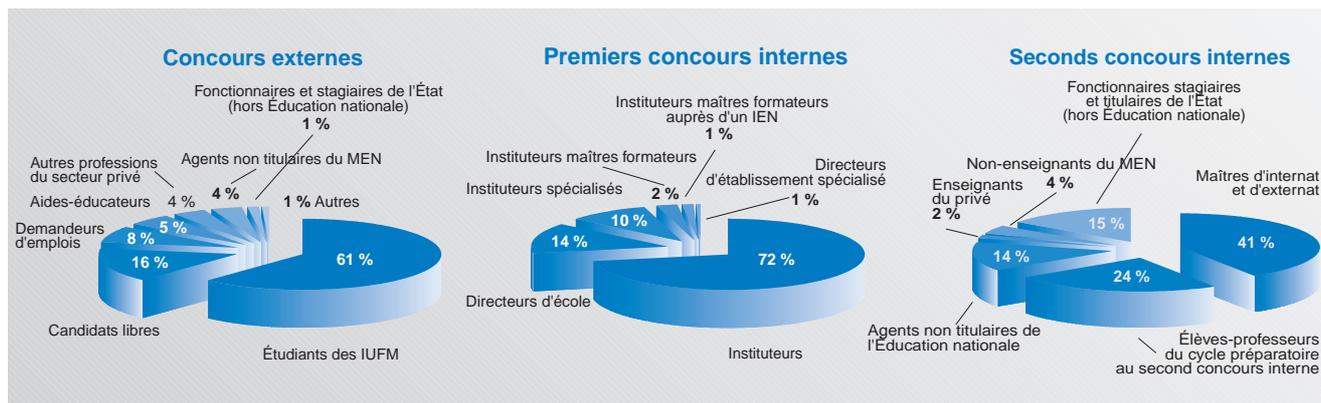
Sur un effectif de 3 102 candidats admis, 72 % des professeurs des écoles issus des premiers concours internes étaient antérieurement instituteurs, 14 % directeurs d'école, 10 % instituteurs spécialisés (*tableau III*).

La quasi-totalité des admis aux premiers concours internes sont instituteurs du département au titre duquel ils ont concouru.

PRÈS D'UN ADMIS SUR DEUX EST NON-TITULAIRE DU MEN

Sur un effectif de 229 candidats admis aux seconds concours internes, on compte 24 % d'élèves professeurs du cycle préparatoire, soit 10 % de moins qu'en 2000, et 41,2 % de maîtres d'internat et surveillants d'externat. Les non-titulaires du ministère de l'Éducation nationale (MEN), soit 54 % des admis, sont majoritaires.

55 % sont titulaires de la licence ou d'un diplôme équivalent à trois années d'études supérieures, 13,6 % d'une maîtrise et 18 % d'un DEUG, d'un DUT, d'un BTS ou d'un



TABEAU III – Origine des admis aux différents concours de recrutement de professeurs des écoles

Session 2001 – France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2001	
	Admis	%
Étudiants des IUFM	6 608	62,0
Candidats libres	1 722	15,7
Demandeurs d'emplois	826	7,5
Aides-éducateurs	558	5,1
Autres professions-secteur privé	443	4,0
Agents non titulaires du MEN	404	3,6
Fonctionnaires et stagiaires de l'État (hors Éducation nationale)	134	1,2
Autres	101	0,9
Total	10 996	100,0
Premiers concours internes	Session 2001	
	Admis	%
Instituteurs	2 234	72,0
Directeurs d'école	425	13,7
Instituteurs spécialisés	307	9,9
Instituteurs maîtres formateurs	72	2,3
Instituteurs maîtres formateurs auprès d'un IEN	45	1,5
Directeurs d'établissement spécialisé	19	0,6
Total	3 102	100,0
Seconds concours internes (Hors académie de Versailles 42 admis)	Session 2001	
	Admis	%
Maîtres d'internat et d'externat	77	41,2
Élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne	45	24,1
Agents non titulaires de l'Éducation nationale	26	13,9
Enseignants du privé	3	1,6
Non-enseignants du MEN	8	4,2
Fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État (hors Éducation nationale)	28	15,0
Total	187	100,0

TABEAU IV – Diplômes des admis aux concours externes et aux seconds concours internes de recrutement de professeurs des écoles

Session 2001 – France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2001		Rappel 2000
	Admis	%	%
Licence	7 841	71,0	70,0
Maîtrise	1 898	17,0	18,8
DEA-DES-DESS	358	3,0	2,9
Doctorat	63	0,6	0,8
Titulaires d'autres diplômes non nationaux	376	3,4	3,6
Titulaires d'autres titres	177	1,6	1,3
Diplôme délivré par une grande école	63	0,6	0,5
Dispensé de diplôme	114	1,0	0,7
Titulaires d'un diplôme d'ingénieur	106	1,0	1,4
Total	10 996	100,0	100,0
Seconds concours internes	Session 2001		Rappel 2000
	Admis	%	%
Licence	126	55,0	46,8
Maîtrise	30	13,1	10,8
DEA-DESS	10	4,4	2,8
Doctorat	–	–	0,8
Titulaires d'un diplôme bac + 2	42	18,3	29,2
Titulaires d'un diplôme bac + 3	4	1,7	2,0
Titulaires d'un diplôme bac + 4	2	0,9	1,2
Titulaires d'autres diplômes	5	2,2	2,4
Dispensé de diplôme	10	4,4	4,0
Total	229	100,0	100,0

autre diplôme correspondant à deux années d'études après le baccalauréat. La part des titulaires d'un diplôme de niveau « bac + 2 » diminue sensiblement et correspond à celle des élèves du cycle préparatoire

admis au concours. Le nombre des titulaires d'une licence progresse de 8 % (tableaux III et IV).

Geneviève Mayou, DEP B5

Concours externes

Concours ouverts dans chaque académie aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires.

Premiers concours internes

Concours ouverts dans tous les départements aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours.

Seconds concours internes

Concours ouverts, d'une part aux agents publics titulaires et non titulaires possédant une licence ou un diplôme correspondant à trois années d'études post-secondaires et justifiant de trois années d'ancienneté et, d'autre part, aux élèves professeurs du cycle préparatoire, eux-mêmes recrutés par concours parmi les agents publics titulaires et non titulaires possédant un DEUG ou un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires et justifiant de trois années d'ancienneté.

Listes complémentaires

Après avoir servi à pourvoir les postes restés vacants par suite de démissions ou de radiations de candidats admis, ces listes complémentaires constituent une « réserve » à laquelle il est fait appel lorsque des vacances d'emploi surviennent sur le terrain après le concours. Les candidats sont nommés stagiaires et exercent le métier d'enseignant jusqu'à la fin de l'année scolaire, puis ils complètent leur formation professionnelle au cours de l'année suivante avec les stagiaires admis à la nouvelle session du concours.



Sources

Les données proviennent d'une enquête réalisée par la Direction des personnels enseignants (bureau de la gestion déconcentrée du premier degré).

Voir également :

« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 1999 », Note d'Information 00.49, MEN-DPD, décembre 2000.

« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2000 », Note d'Information 02.19, MEN-DPD, avril 2002.